



REGLES PARTICULIÈRES DE TRANSPORT

IMPORTANT

VÉRIFIER LA MARCHANDISE À LA LIVRAISON EN PRÉSENCE DU TRANSPORTEUR:

- Le nombre de colis
- La conformité du matériel
- L'état de la marchandise (bas de caisse, vitrage, charnières, état de la carrosserie...).
- Un emballage en bon état ne signifie pas qu'il n'y a pas de dommages ... Déballez et vérifiez !

SUR LE BORDEREAU :

C'est sur le bordereau de transport original et devant le chauffeur que vos remarques doivent être notifiées. Les transporteurs sont assurés (avec des limites selon le poids du colis), le cas échéant un dossier litige sera ouvert pour un éventuel dédommagement.

EN CAS DE LITIGE VOUS DEVEZ DANS LES 48H00 :

Confirmer le problème au transporteur, par lettre recommandée avec le double du bordereau de transport emmargé avec les réserves prises devant le chauffeur, il faut évaluer vos propos par des photos et nous envoyer le tout en double par mail à info@europrojet.fr

Nous n'avons aucun recours possible si la procédure légale n'a pas été respectée.

(La mention «sous réserve de déballage» n'a aucune valeur juridique !)

SI LE MATERIEL EST SERIEUSEMENT ENDOMMAGE IL FAUT LE REFUSER !

« BON POUR ACCORD LU ET APPROUVE »

(NOM / DATE / CACHET / SIGNATURE)